

EXTRAIT DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES ACADÉMICIENS DE  
LYON

REGNAULD DE PARCIEU JEAN ANTOINE DE (1711-1804)

*par* Denis Reynaud

Jean Antoine de Regnauld de Parcieu (il signe : de Parcieu) est baptisé le 16 novembre 1711, fils d'Antoine François Regnauld (plus tard de Parcieu)\* et de Françoise Chappuis de la Fay (1691-Ainay 1780). Marié le 25 novembre 1744, paroisse d'Ainay, à Marie Bonne de Ponsainpierre, fille de Dominique Ponsainpierre\*. Il est le beau-frère de Pierre Dugas\* qui a épousé en 1739 Anne, autre fille de Ponsainpierre. Il est chevalier, marquis de Parcieu, seigneur de Massieu, Myons et autres lieux, député de la noblesse à l'assemblée des notables de la ville de Lyon. Après un long séjour à Paris dans sa jeunesse, il réside place Louis-le-Grand (act. place Bellecour) en 1789. Il meurt à Lyon, 16 rue du Peyrat (act. Antoine-de-Saint-Exupéry) à l'âge de 93 ans, le 18 ventôse an XII [9 mars 1804], ayant survécu à la Révolution. En revanche, son unique fils, l'aîné – il a plusieurs filles – Antoine Bonne Regnauld, marquis de Parcieu, né à Lyon, paroisse d'Ainay, le 28 septembre 1745, conseiller d'ambassade à la cour de Vienne, résidant à Lyon, 16 rue du Peyrat, a été condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 24 février 1794 [l'épisode est raconté par Delandine : « *malade, conduit à l'hôpital, transporté ensuite aux pieds des juges et de là, sans connaissance, sur l'échafaud* » (*Prisons de Lyon*)]. NB. Antoine Deparcieux (1703-1768) membre de l'Académie des sciences à Paris (Institut de France) n'a aucune parenté avec la famille lyonnaise des Regnauld de Parcieu.

ACADÉMIE.

Agréé et reçu le 24 novembre 1738 à la Société des beaux-arts, il prononce son remerciement le 2 mars 1739, rendant hommage à son grand-père François, mathématicien (Ac.Ms263 f°135); le R. P. Duclos\* lui répond (Ac.Ms263 f°172). Il est directeur de cette société en 1749. Élu à l'Académie des sciences et belles-lettres le 18 août 1739 (en remplacement de l'abbé Tricaud\*), il prend séance et lit son remerciement lors de l'assemblée publique du 24 novembre; le directeur Aulas\* lui répond. Il est lui-même directeur en 1748. Il fait l'éloge de Dugas\* père, son parent, le 23 avril 1748. Par lettre du 10 février 1760, il demande, en raison de ses affaires et de ses longs séjours à la campagne, à être porté sur la liste des vétérans, en même temps que son père qui argue de son grand âge. Le 12 février 1760, l'académie accepte ces démissions et porte le père et le fils au rang des vétérans. En 1800, « *le citoyen Regnault de Parcieux, de la ci-devant académie de Lyon* » est porté sur la liste des associés honoraires de l'Athénée de Lyon (*Règlement de l'Athénée établi à Lyon le 24 messidor an 8*). Il est doyen des vétérans de l'Académie au moment de sa mort. Ses contributions académiques portent surtout sur l'histoire de France [il est toujours nommé « de Parcieu » dans les procès-verbaux, son père étant « de Regnauld » ou « de Regnault » ] :

*Sur les traductions en général* (19 janvier 1740); *La vie de Bertrand du Guesclin* (6 septembre 1740, 5 septembre 1741 et 4 septembre 1742); *L'établissement des cohortes prétoriennes* (20 août 1743); *Les inconvénients des traductions* (2 juin 1744); *Les couronnes* (11 août 1744); *Le droit appelé credit ou credentia* (18 janvier 1746); *Les intendants de France d'abord connus sous le nom de missi dominici* (6 décembre 1746); *La stature de Charlemagne* (5 septembre 1747); *La vie et les ouvrages d'Oppien* (19 août 1749, repris à l'assemblée publique du 7 avril 1750); *Le domaine de la Couronne sous la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> race* (1<sup>er</sup> décembre 1750); *Les livres appelés polyptiques ou économiques domestiques* représentés par nos terriers (7 décembre 1751); sur les élections (8 février 1752); *Les noms de noble et de gentilhomme, nobilis et gentilis* (11 décembre 1753 et 14 décembre 1756); *Le fameux Jacques Cœur* (10 et 17 décembre 1754, puis lecture à l'assemblée publique du 25 novembre 1755, 16 décembre 1755; 3 février 1756). Sa démission est acceptée le 12 février 1760; il est alors admis, en même temps que son père, dans l'ordre des associés vétérans.

#### BIBLIOGRAPHIE.

Pernetti.